

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

- PRESENTATION DE LA CAPL
- ACTIVITE DU SITE DE SORGUES
- BILAN ANNUEL 2018

Le 18 janvier 2019

Ensemble cultivons l'avenir

PRESENTATION DE LA CAPL

Coopérative Agricole d'approvisionnement et de collecte

Activité : Distribution de produits agricoles et collecte



CREATION EN
1884

CA 2017

71 095 042 €



**VITICULTURE / ARBORICULTURE
MARAÎCHAGE / GRANDES CULTURES**



**43 POINTS
DE VENTE**

48



**TECHNICO
COMMERCIAUX**



1

**SERVICE
AGRONOMIQUE**



1

**PLATEFORME
LOGISTIQUE**



298 SALARIES

10 000

ADHÉRENTS AGRICULTEURS



Départements

13 26

30 84

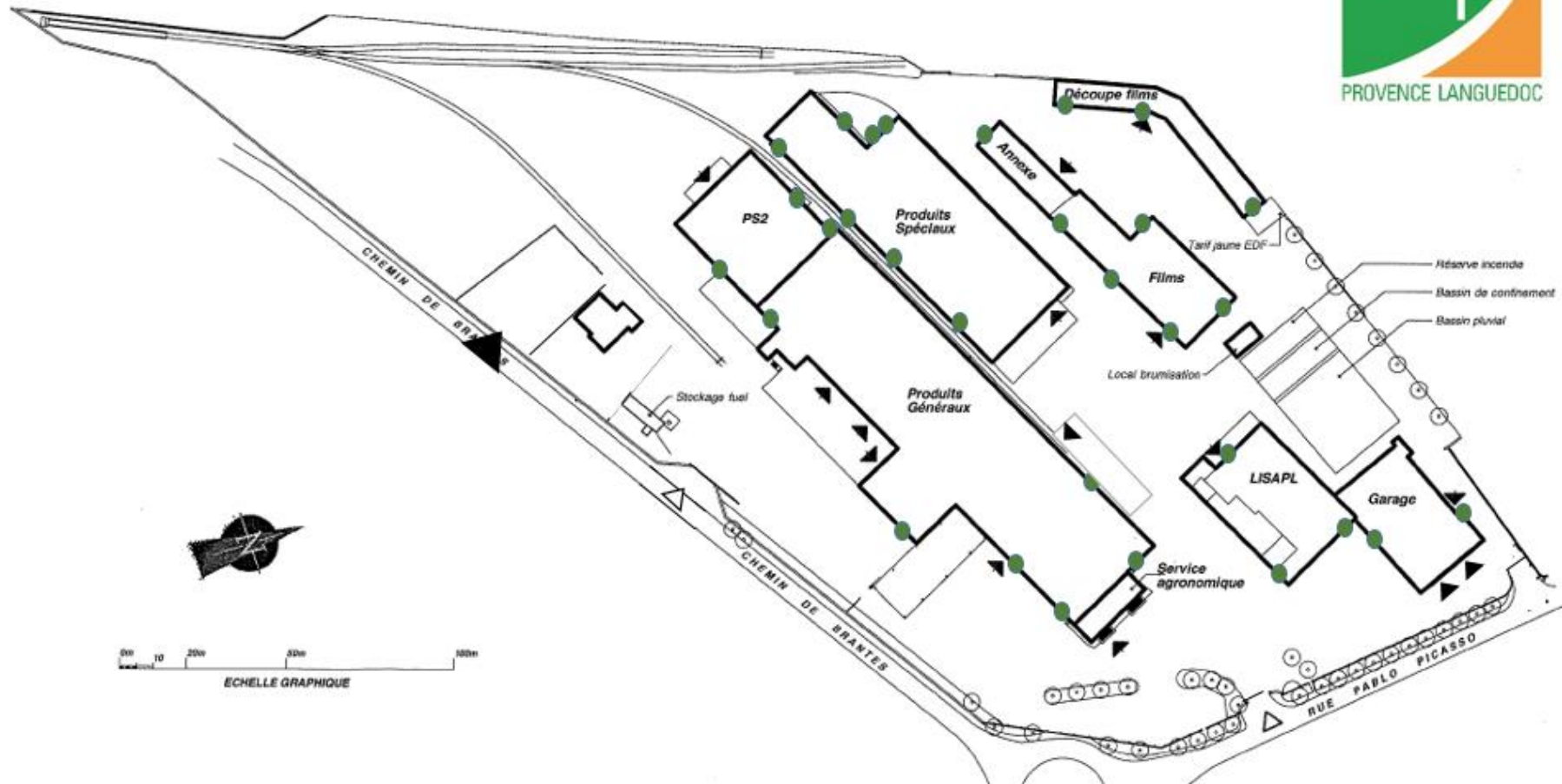
PRESENTATION DE LA CAPL



SITE DE SORGUES

Plateforme de stockage de Sorgues :

CAPL SORGUES PLAN DU SITE



SITE DE SORGUES

Nature des produits stockés :



Produits phytosanitaires
(Herbicides, Fongicides, Insecticides)



Engrais
Supports de culture
(tourbes et terreaux)



Gaz en bouteilles
(Gaz de vinification
et de carburation)



Semences
Aliments pour le bétail



Accessoires pour les
jardins d'amateurs



Accessoires utilisés par la
profession (Films plastiques,
palissage, outils, vêtements,...)



SITE DE SORGUES

Les risques :

Le Système de Gestion de la Sécurité mis en place sur Sorgues a permis, après l'identification des accidents majeurs susceptibles de se produire sur le site, de mettre en place les moyens nécessaires afin de les prévenir .

LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ➔ Emissions de fumées toxiques suite à un incendie
- ➔ Pollution environnementale par des effluents liquides

PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ➔ Maîtrise des effluents
- ➔ Protection incendie des bâtiments
- ➔ P.O.I, P.P.I
- ➔ Gestion des stockages

BILAN ANNUEL 2018

SOMMAIRE

- I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT
- II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE
- III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE
- IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET
- V. PROJET

Article D.125-34 du Code de l'Environnement

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Changement des pressostats du réseau brumisation : 2 293 €HT

Les pressostats installés sur le réseau brumisation ont pour fonction de commander le démarrage des moteurs en cas de perte de pression dans le réseau brumisation.

Chaque moteur est commandé par 2 pressostats, l'un étant de secours.



Danger : Panne d'un pressostat.

Risque : **Risque de panne des autres pressostats (installation d'origine), non déclenchement des moteurs en cas d'incendie.**

Travaux : Remplacement de tous les pressostats du réseau d'ici la fin de l'année.

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Au total pour l'année (estimation au 01/12/2018)

ACTIONS	<i>COUT HT</i> <i>2018 en cours</i>
Formation du personnel, exercices incendie	7 224 €
Contrôle et maintenance de la détection et de l'extinction automatique	46 910 €
Vérification et maintenance des équipements	6 739 €
Entretien zones extérieures du site	118 955 €
Contrôle et maintenance des réseaux d'eaux	2 408 €
Contrôle et surveillance du site	27 298 €
Travaux relatifs à la sécurité du site et de ses installations	2 776 €

C'est un total d'environ 212 312 euros qui a été consacré pour la prévention des risques sur le site de SORGUES en

II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 06 février 2018

POINTS FORTS

- Les quantités de produits présents sur le site ne dépassent pas les seuils autorisés,
- Les contrôles périodiques internes et externes des installations et des équipements ont été réalisés,
- Le plan d'action 2017 a été respecté.

PLAN D'ACTION POUR L'ANNEE 2018

- Reformer tous les nouveaux salariés aux risques présents sur l'ensemble du site et sur la conduite à tenir en cas d'épandage.
- Compléter le Kit EPI à utiliser en cas d'épandage des magasins PS et LISAPL.

III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

ACCIDENTS ET INCIDENTS

Aucun accident majeur n'a été recensé sur le site en 2018.

Les quelques incidents qui se sont produits sur le site de SORGUES en 2018 concernent des problèmes d'emballage.

III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

EXERCICES D'ALERTE



Exercice POI 2018 - CAPL Sorgues



Exercice POI 2018 - CAPL Sorgues

1) Exercice d'évacuation le 11/07/2018

2) Exercice POI le 08/11/2018 :

Lieu : Bâtiment PS2

Thème : Départ de feu dans la cellule, 1 disparu.

III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

EXERCICES D'ALERTE

2) Exercice POI le 16/11/2017 (Suite)



Exercice POI 2018 - CAPL Sorgues

Points positifs :

- Les bâtiments ont été rapidement évacués,
- La disparition d'un salarié a été très rapidement constatée,
- Le personnel s'est directement confiné en suivant les mesures de sécurité,
- Les services de secours ont tous été accueillis à l'entrée du site,
- Le binôme SDIS / CAPL a bien fonctionné.

Points à améliorer :

- Mettre à jour la légende des arrêts coup de poings sur les plans CAPL et ETARE,
- Ajouter la « fonction » sur les gilets jaunes portés par les salariés CAPL.

Points négatifs :

- La sirène du bâtiment PS2 est inaudible depuis la salle de pose du bâtiment PG,
- Problème de fonctionnement d'une porte coupe-feu.

IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET

Article 1 de l'arrêté préfectoral n° SI-2009-01-30-0140-PREF du 30 janvier 2009 donnant acte de l'étude de dangers et portant prescriptions complémentaires pour l'exploitation des installations de la CAPL à Sorgues.

Arrêté préfectoral du 29 juillet 2015 complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 737 du 6 avril 2000 autorisant la CAPL à exploiter un entrepôt de produits phytosanitaires et d'engrais sur la commune de SORGUES.

Cet arrêté a été délivré suite au dépôt d'un dossier de notification déposé le 19 décembre 2014 et à la déclaration d'antériorité concernant la nomenclature SEVESO 3 déposée le 30 avril 2015.

Remarque : les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°737 du 6 avril 2000 modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires des 12 avril 2006 et 6 décembre 2010, et les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°140 du 30 janvier 2009 (hormis l'article 1 relatif à la constitution de l'étude des dangers) ont été abrogés et remplacés par les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2015.

V. PROJET

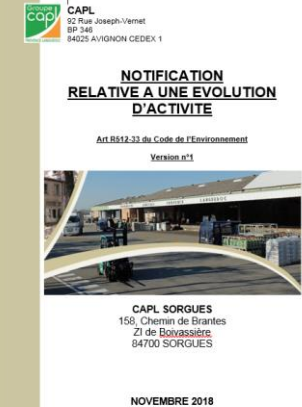
NOTIFICATION

La CAPL a déposé une notification en novembre 2018 (projet présenté au CCS 2017).

- Augmentation des capacités de stockage pour répondre au besoin du marché :
 - passer 100kg à 300kg d'aérosols (le seuil de déclaration est de 15 T) et,
 - passer 15T à 50T de soude et potasse caustique.
- Adaptation aux réglementations CLP et SEVESO III :
 - Passer de 15T à 100T pour les produits dangereux et très dangereux pour l'environnement dans les bâtiments PG et LISA.
- Régularisation administrative de certains stockages existants :
 - pneumatiques et polymères dans certains bâtiments et zones extérieures,
 - bois et bambous à l'extérieur.

→ Pas de risque supplémentaire.

→ Hormis pour les aérosols, pas d'augmentation des quantités maximales autorisées sur le site.



Fin

Ensemble cultivons l'avenir



Sorgues

CSS EURENCO 2018

18 Janvier 2019

UNIQUE KNOW-HOW



MULTIFACETED RANGE

1- BILAN DES ACTIVITES ET DU SGS DU SITE

2- INSPECTIONS DREAL

3- EXERCICES POI

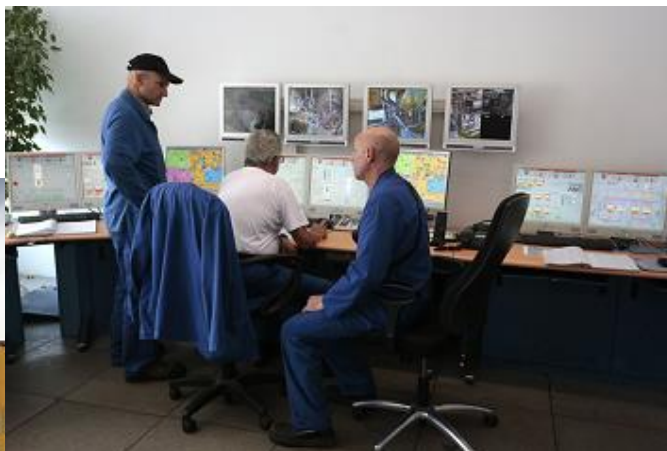
4- ACCIDENTS ET INCIDENTS

5- EVOLUTIONS PREVUES

- **Le site présente deux activités principales:**
 - Fabrication d'explosifs:
 - Activité en amélioration



- Fabrication d'un additif pour le gasoil:
 - ↳ Stabilité de l'activité depuis 2016, dont EURENCO est le leader mondial avec l'usine de Sorgues
 - ↳ **Au 1^{er} juillet 2018, cette activité a été filialisée, filiale à 100% EURENCO**



INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018

- Remplacement des compresseurs d'air destinés à alimenter le site en air comprimé (1,4 M€)
- Modification de la colonne de distillation des acides à retraiter (0,5 M€): amélioration des capacités de traitement
- Rénovation du laboratoire: remplacement de matériels, déplacement de bureaux, amélioration de la ventilation des locaux (1,7 M€)
- Remplacement d'une citerne d'acide nitrique



INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018

- Compléments de détection incendie sur l'activité Additifs
- Réparation de fuite sur le réseau d'alimentation en eau.
- Remplacement de matériels.
- Actions de fiabilisation des installations
- Poursuite du démantèlement de l'atelier d'octogène.



- **TRAITEMENT DES LAGUNES**
- **Fin de l'excavation des terres polluées de la lagune Nord du site**
- **Travaux préparatoires au traitement de la lagune Sud:**
 - Création de bassins de mélange des sédiments
 - Création de deux puits complémentaires de confinement de la pollution, pour sécuriser les travaux d'excavation



ISO 14001

- **Maintien de la certification ISO 14001 suite à audit d'avril 2018**

ARRETES PREFECTORAUX

- **APC du 22-10-18 actualisant l'AP du 09/11/1994 et prenant en compte les nombreux APC réalisés depuis 1994:**
 - Point zéro avant la prise en compte de la mise en place du nouvel atelier de synthèse – transformation d'hexogène
 - Point zéro avant la mise en place d'arrêtés préfectoraux distincts pour les activités d'EURENCO et de sa filiale VeryOne



Certificat
Certificate

N° 2017/76643.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

EURENCO

pour les activités suivantes :
for the following activities:

CONCEPTION, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS ENERGETIQUES DE TYPE PRODUITS CHIMIQUES, POUDRES, EXPLOSIFS ET OBJETS COMBUSTIBLES A USAGES MILITAIRES ET CIVILS AINSI QUE LES PRESTATIONS LIEES A CES ACTIVITES.

DESIGN, MANUFACTURING, MARKETING AND SALE OF ENERGETIC PRODUCTS LIKE CHEMICALS, POWDERS, EXPLOSIVES AND COMBUSTIBLE ITEMS FOR MILITARY AND CIVIL USE, RELATED SERVICES.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Site de SORGUES : 1925, Route d'Avignon CS 90109 SORGUES FR-84275 VEDENE CEDEX
Site de BAUSSENG : Zone Industrielle, Route Bausseeng, FR-13310 SAINT MARTIN DE CRAU
Site de CLERMONT Rue De Clermont 176 BE-BE 4480 ENOIS

Ce certificat est valable à compter du (jeu/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2017-10-31

Jusqu'à
Until

2020-10-30



Franck LEBEUOLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



- **Formations 2017:**

- **Réalisation de formations des encadrants et personnels: 560 actions de formations réalisées (formation sécurité pyrotechnique, caristes, conducteurs de nacelle, transport matières dangereuses, secourisme, prévention des risques, culture sécurité, recyclage POI,...)**
- **21 sessions d'entraînement des intervenants du POI**
- **4 sessions d'entraînement des cadres d'astreinte, dont exercice PPI**

24/09/18: Prise en compte du risque inondation

Pas d'écart relevé, 10 remarques:

- Connaissance des crues passées à conforter
- Compléments de cartographie en fonction des niveaux de crue
- Compléments et mises à jour sur le scénario inondation du POI
- Disponibilité de moyens d'alerte pour anticiper les crues

05/11/18: Rejets aqueux, tours aéroréfrigérantes, COV, transformateurs au PCB:

4 écarts relevés:

- Flux des effluents aqueux et hexogène trop importants
 - recherche en cours sur le débit des effluents (gain de 1000 m³/j env à date, mise en place de compteurs supplémentaires en 2019, modification du système décantation sur l'hexogène (gain à confirmer)
- Une analyse DCO forte sur une tour aéroréfrigérante
- Une pompe sur acide non placée en rétention (corrigé à l'hiver 2018)

10 remarques sur les sujets suivants:

- présence de métaux dans les effluents
- Etudes de réduction des rejets des ateliers de fabrication d'ONTA et de traitement d'acides
- Précisions sur les contrôles des tours aéroréfrigérantes (traçabilité)

- **L'exercice POI avec le SDIS est programmé le 25 janvier matin**
- **3 séances de recyclage des cadres de permanence du site sur des scénarios du site (fuites acides, feu de solvant)**
 - **Points forts:**
 - **Récupération des données produits, des zones de danger**
 - **Rapidité des premières actions**
 - **Points à améliorer:**
 - **Rapidité d'émission des fiches G/P**
 - **Détermination des enjeux environnant le sinistre**
 - **Détermination des points de bouclage du périmètre de sécurité**

ACCIDENTS

- **Accidentologie essentiellement liée aux déplacements sur site (entorse, chute de vélo) et aux manutentions manuelles (chocs, coupures).**

INCIDENTS 2018

- **14 interventions de l'équipe POI en 2018:**
 - 13 interventions sur des blessures à personne
 - 1 intervention suite au percement du réservoir du véhicule d'un chauffeur routier sur une bordure béton:
 - mise en place d'absorbant

INVESTISSEMENTS :

- **Fin du démantèlement de l'atelier d'octogène.**
- **Démarrage du chantier de construction d'un nouvel atelier de synthèse et finition d'hexogène.**
- **Projet de déplacement d'un atelier de finition d'explosifs.**
- **Début du traitement de la lagune Sud.**

FILIALE VERYONE:

- **Construction du dossier permettant la séparation des arrêtés préfectoraux de VeryOne et d'EURENCO**

- **PROJET MAJEUR: Installation de synthèse et finition d'hexogène**

Cet investissement, à l'étude depuis plusieurs années, a été validé en 2017

- Reprise des études réalisée en 2018
- Démarrage de la phase construction sur le 1^{er} semestre 2019

L'investissement a pour objet de:

- **réduire l'impact environnemental des installations concernées, en les plaçant au niveau des meilleures techniques actuellement disponibles (effluents liquides et gazeux, consommation d'eau).**
- **d'éliminer le risque lié à la surpression sur le bâti des sociétés Smurfit Kappa et SEPR (avec la mise en œuvre complémentaire de mesures organisationnelles).**
- **d'améliorer la qualité des produits fabriqués**
- **d'améliorer la performance économique de nos activités**

CSS CAPL EURENCO Sorgues

DREAL PACA

**Unité Départementale de
Vaucluse**

18 janvier 2019



Ordre du jour

- CAPL

- Inspection du 3 avril 2018

- EURENCO

- Arrêté préfectoral complémentaire du 22 octobre 2018
 - Inspections des 24 septembre et 5 novembre 2018
 - Arrêtés de mise en demeure



CAPL

Visite d'inspection du 03/04/2018

- **Objet de la visite**
 - Suite des inspections 2017
 - Conformité des stockages à l'arrêté d'autorisation et à l'arrêté du 11/04/2017 relatif aux entrepôts couverts
- **5 fiches d'écart**
 - De nombreuses matières plastiques qui devraient être classées en 2663 ne le sont pas : **porter à connaissance fait en novembre 2018**
 - Piquets en bois stockés le long de la cuve de gasoil : **réponse satisfaisante**
 - Films plastiques et rouleaux de voile d'hivernage stockés au sud du bâtiment Annexe et à l'est du bâtiment PS sans autorisation : **porter à connaissance fait en novembre 2018**
 - Des produits sont stockés en masse au fond des racks sans respecter la largeur minimale de 2 m entre îlots et rayonnages : **à surveiller**
 - Des exercices d'évacuation doivent être organisés au moins tous les 6 mois : **fait en 2018**

Remarque

- Certaines FDS ne sont pas à jour : **réponse satisfaisante**

EURENCO

AP complémentaire du 22/10/2018

- Actualisation et reprise en totalité des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 9 novembre 1994 modifié avec prise en compte :
 - De la neutralisation du pH au rejet général,
 - Du traitement des vapeurs nitreuses au secteur 320,
 - Des conclusions du bilan de fonctionnement :
 - évolution du débit moyen de rejet général dans le Rhône qui est passé de 13 000 à 14 000 m³/j pour prendre en compte la mise en service de barrières hydrauliques,
 - Sévérisation de certaines valeurs limites d'émission dans les effluents aqueux,
 - Interdiction de la destruction des déchets pyrotechniques lors des épisodes de pollution atmosphérique,
 - De la création d'une plateforme de transit, tri et prétraitement de déchets issus de la dépollution du site, et de la démolition de bâtiments dont l'activité a cessé.

EURENCO

Visite d'inspection du 24/09/2018

- Objets de la visite :
 - **Prise en compte du risque inondations**
 - Pas de fiche d'écart.
 - Remarques :
 - 7 remarques portent sur un renforcement de la connaissance des crues passées, l'identification des crues possibles et de leurs conséquences, ainsi que leur anticipation possible et leur surveillance ;
 - 4 remarques portent sur la consigne de l'industriel fixant l'organisation et les réponses graduées selon l'intensité de la crue et le temps nécessaire à la réalisation des actions prévues;
- Ces remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes dont la réalisation s'échelonnait jusqu'à fin 2018.

EURENCO

Visite d'inspection du 05/11/2018

- **Objets de la visite :**

- Suite de l'inspection relative aux risques chroniques du 21/11/2017,
- Suivi des rejets d'effluents aqueux,
- Entretien des tours aéroréfrigérantes et suivi de leurs rejets aqueux,
- Élimination ou décontamination des transformateurs au PCB.

- **4 fiches d'écart**

- Débit maximum de rejet des effluents régulièrement dépassé,
- Quantité annuelle d'hexogène autorisée dans le rejet au Rhône dépassée,
- Rétention d'une pompe d'acide reliée au réseau des effluents aqueux,
- Dépassement lors du contrôle sur les rejets aqueux d'une TAR.

Remarques :

1. Il faut vérifier si zinc, cuivre et manganèse trouvés dans les différents forages du site peuvent provenir de la pollution historique ou du fond géologique du lieu ;
2. Essais de faisabilité et étude technico-économique pour le traitement des rejets aqueux au secteur 320 en sommeil ;
3. Beaucoup de vidanges d'acide faites au réseau ;
4. Manque de traçabilité dans les documents de suivi des TAR

→ **Les suites de cette inspection sont en cours d'instruction.**

EURENCO

Arrêtés de mise en demeure

- **Arrêté préfectoral de mise en demeure du 28/02/2018**
 - Suite à l'inspection du 12/09/2018, demande de dépôt d'un plan de défense incendie conforme à l'arrêté relatif aux stockages de liquides inflammables avant le 30 juin 2018,,
 - Plan remis le 11/10/2018,
 - Instruction prévue en 2019.

- **Arrêté préfectoral de mise en demeure du 12/12/2018**
 - Répondre aux demandes de compléments à l'étude des dangers faites par courrier du 23 mars 2018 avant le 31 janvier 2019.

FIN



Date : 01/2019

Site de SORGUES Zones d'effets Pyro



ZONE 5 =
Effets indirects



ZONE 4 =
Effets significatifs



ZONE 3 =
Effets létaux (1%)

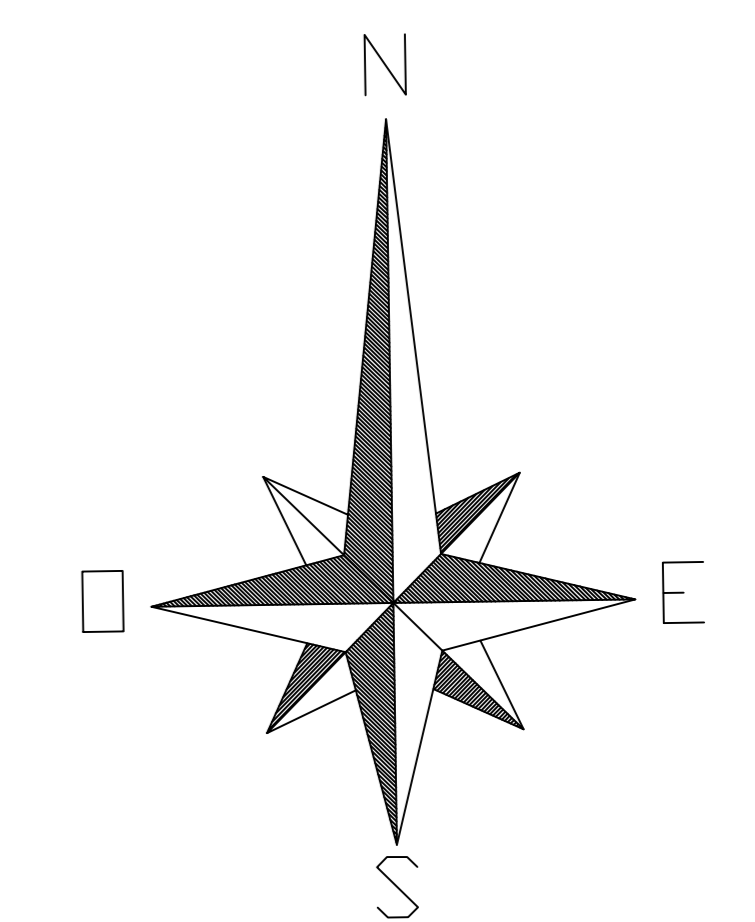


ZONE 2 =
Effets létaux (5%)

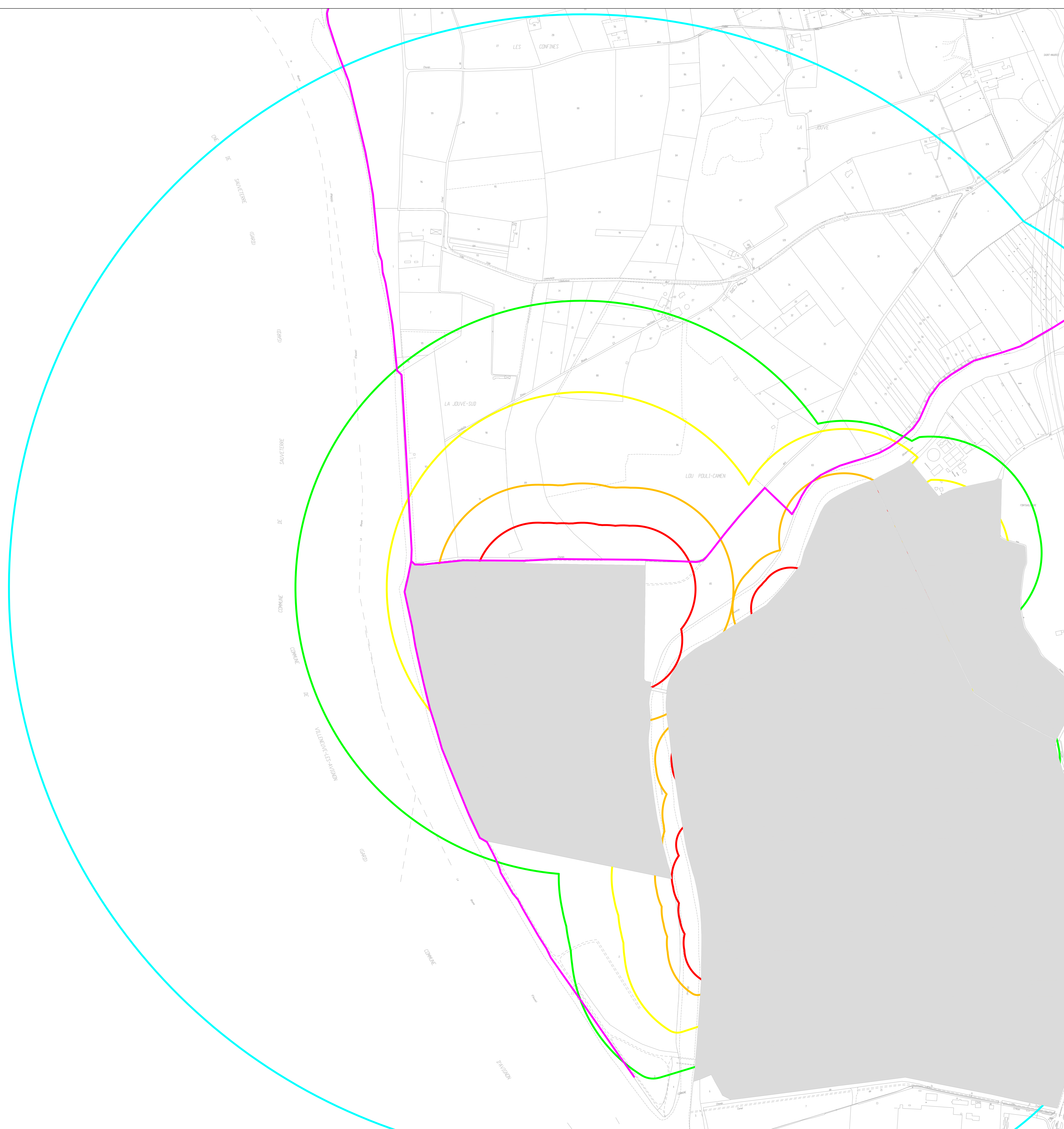


ZONE 1 =
Effets létaux (50%)

 Piste cyclable

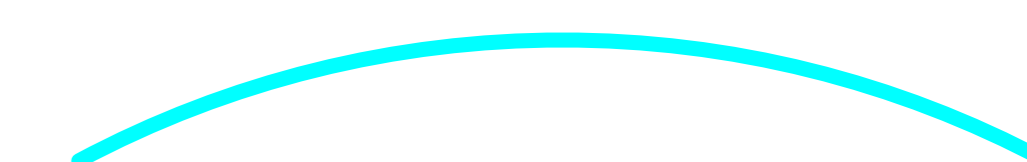


FORMAT : A0
ECHELLE : 1/3000°



Date : 01/2019

Site de SORGUES Zones d'effets Chimique



ZONE 5 =
Effets indirects



ZONE 4 =
Effets significatifs



ZONE 3 =
Effets létaux (1%)

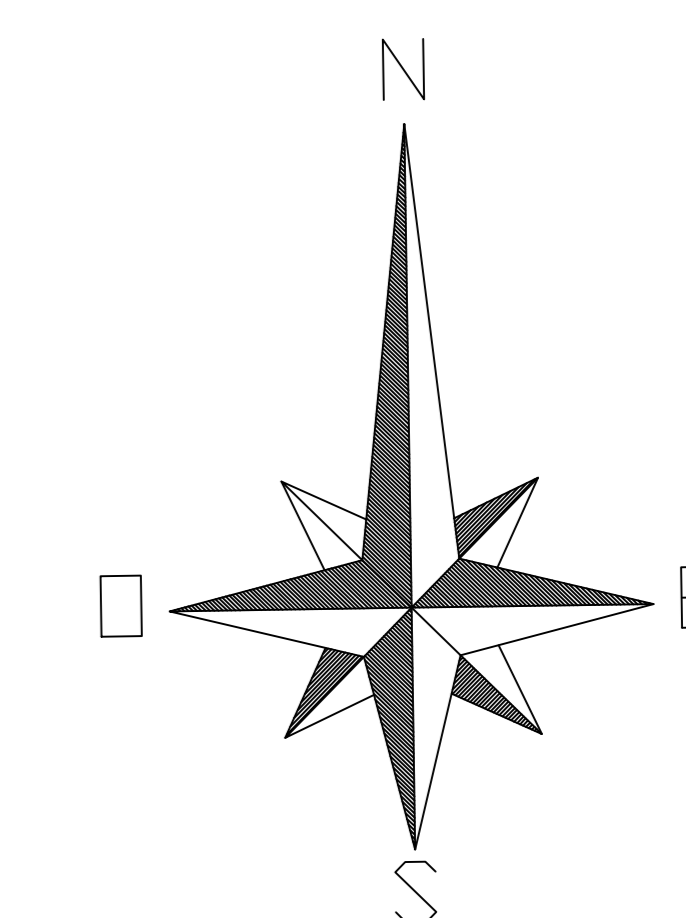


ZONE 2 =
Effets létaux (5%)



ZONE 1 =
Effets létaux (50%)

 Piste cyclable



FORMAT : A0
ECHELLE : 1/3000°

